



Inter Rush

Flash Info du Comité no 3/2023

Le Comité souhaite vous communiquer ce qui suit :

Candidat proposé dans le Flash info no 2/2023 du 22 février 2023

N'ayant enregistré aucune opposition concernant son admission au sein de notre association, le Comité souhaite la bienvenue à Monsieur Serge CORRADINI, qui figurera sous la rubrique « Electroménager ».

Nous le félicitons chaleureusement pour son admission.

Règlement du Comité

Conformément à ce qui est prévu dans les Statuts et pour les compléter, un Règlement du Comité a été établi pour organiser la gestion opérationnelle de notre association. Il régit le fonctionnement et les activités du Comité, dans les limites des compétences qui lui sont accordées par les Statuts.

Au fil des ans et suite à la dernière révision complète des Statuts, quelques règles n'avaient en effet plus leur place dans ces derniers. D'autres ont été votées au sein de votre Comité pour cadrer au mieux les décisions à prendre de manière équitable.

Ces règles étaient jusqu'à ce jour écrites sur plusieurs supports et déposées dans les archives du Comité. Nous avons décidé de les réunir en un seul document afin de pouvoir s'y référer plus efficacement et suivre une ligne de conduite au plus près de celles-ci.

Ce Règlement est disponible dès ce jour sur la partie privée du site Inter Rush, sous l'onglet « *Espaces membres* → *Règlement du Comité* », pour qu'il soit librement accessible aux membres de l'association.

Le Comité et moi-même vous adressons nos plus cordiales salutations.

Au nom du Comité
Le Président :

David Parisod

Le 9 mars 2023